



Réf. N° :/LGFP

Conakry, le 28 APR 202320.....

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

N°006/L1/LGFP/CNED/2023

La Commission Normes, Ethique et Discipline a au cours de sa réunion du 25/4/2023, a examinée entre autres les points inscrits à l'ordre du jour, les rapports des officiels (Commissaire et Arbitres) du match en retard de la 16^{ème} journée du Championnat National de Ligue 1 Guicopres.

LA COMMISSION ;

Après examen et analyse des rapports des officiels (Commissaire et Arbitres) du match Horoya AC vs CI Kamsar comptant pour la 16^{ème} journée, joué au stade 28 Septembre le 23/4/2023 qui indiquent que :

LA COMMISSION ;

A l'issue des rapports ci-dessus indiqués, il ressort que le joueur de Horoya AC Pape Abdou N'Diaye n°20 a proféré des injures grossières envers les officiels du match après son remplacement à la 74^{ème} minute.

- Se référant au **Code Disciplinaire** en son chapitre **V** qui stipule: «Propos injurieux ou grossiers à l'égard des officiels du match dans l'exercice de leurs fonctions »
- Se référant aux rapports des officiels (Commissaire et arbitres), qui ressortent que :

"Le Commissaire": « Le comportement des deux (02) équipes a permis aux Arbitres de diriger la rencontre avec aisance ».

NB : Le carton rouge du joueur Pape Abdou N'Diaye est bien mérité »

"L'Arbitre": « Le joueur Pape Abdou N'Diaye n°20 du Horoya AC, après avoir reçu le carton rouge à la 74^{ème} minutes, a proféré des injures grossières à l'encontre des officiels lors de sa sortie sur la pelouse ; il a même enlevé son maillot et a cogné le **4^{ème} officiel** avec »

DECIDE

Le match Horoya AC vs CI Kamsar :

Pape Abdou N'Diaye maillot n°20 du Horoya AC est suspendu pour **trois (03)** matches à compter de la **15^{ème}** **17^{ème}** et **20^{ème}** journées pour avoir proféré des injures grossières à l'endroit des officiels dans l'exercice de leurs fonctions lors du match de la **16^{ème}** journée (Horoya AC vs CI Kamsar).

Le Club **Horoya AC** est soumis au paiement d'une amende de **Cinq Cent Mille (500 000) Francs Guinéens** pour le comportement antisportif de son joueur maillot n°20 du Horoya AC.

- Le Club **Horoya AC** reçoit un dernier avertissement pour le comportement antisportif de Pape Abdou N'Diaye.
- En cas de récidive, la **LGFP** se réserve le droit de l'application sans préjudice d'autres sanctions éventuelles.

Ce montant sera versé à la comptabilité de la Ligue Guinéenne de football Professionnel. A défaut, il sera prélevé sur les subventions accordées aux Clubs pour la saison sportive 2022-2023.